

CONCLUSIONS et AVIS du COMMISSAIRE ENQUETEUR

Comme mentionné dans le rapport ci-joint, l'enquête publique relative à la demande de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AIME LA PLAGNE a été ouverte par arrêté municipal en date du 28 mars 2017 et s'est déroulée du jeudi 20 avril 2017 au lundi 22 mai 2017 inclus.

La commune d'AIME LA PLAGNE se compose, depuis 1972, du bourg d'Aime et des trois communes associées que sont Villette, Longefoy et Tessens, ce qui représente une population de plus de 3500 habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2016, une commune nouvelle est créée avec la fusion des communes de Granier et de Montgirod, mais le dossier, établi avant cette fusion, ne prend pas en compte ces nouvelles entités.

La commune est également support des deux sites d'Aime 2000 et Montalbert qui représentent environ 13000 lits touristiques et font partie de la station de la Plagne

Par délibération du 12 décembre 2016, la commune d'AIME LA PLAGNE décide de procéder à une révision générale de son PLU approuvé le 27 septembre 2007. Cette révision a pour but de réactualiser le document d'urbanisme pour tenir compte des nouvelles réglementations et intégrer les grands projets d'aménagement de la commune, à savoir :

- développer le volet économique par la création de la zone de Plan Cruet sur Villette,
- développer les activités liées au tourisme, au sport et aux loisirs en altitude, notamment par la création d'une UTN à Aime 2000,
- mettre à jour les différents documents du PLU, notamment le PADD, et effectuer des modifications de zonage et de règlement,
- mettre en cohérence les documents du PLU avec la loi Grenelle 2,
- conforter et développer les secteurs d'urbanisation existants.

Au cours de cette enquête qui s'est déroulée de façon très satisfaisante, j'ai reçu 20 personnes ou groupe de personnes, 3 observations orales m'ont été faites, 7 contributions portées sur le registre et 19 courriers ou courriels adressés. Une grande majorité de ces observations porte sur des demandes personnelles et non pas sur l'aspect général du projet.

En conclusion de cette enquête, après un examen attentif des éléments constitutifs du dossier présenté et des observations formulées,

Je considère que le projet de révision du PLU d'AIME LA PLAGNE :

Malgré :

- la taille importante du dossier qui a pu rebuter certains lecteurs,
- quelques imperfections dans le dossier mais qui n'en altère en rien la compréhension,
- une inévitable frustration de la part de certains propriétaires,
- une consommation, même si elle reste limitée, d'espaces aujourd'hui non construits,

Mais compte tenu :

- de la complétude et de la clarté du dossier mis à la disposition du public,
- du bon déroulement de cette enquête,
- que les observations négatives formulées par la population ne portaient que sur des demandes personnelles et qu'en aucun cas l'esprit du projet de PLU n'a été remis en cause,
- de la volonté de la commune de répondre favorablement ou au mieux aux doléances des habitants, dans la mesure du possible,
- de la prise en compte des remarques des PPA dans un document nommé Analyse-Réponse intégré au dossier mis à l'enquête.
- que les orientations du PADD sont bien traduites dans les règlements écrit et graphique,

- du resserrement des zones urbanisables et à l'accroissement de l'emprise des surfaces agricoles sur les zones naturelles,
- du développement des pôles touristiques sans impacts notoires sur les milieux agricoles et naturels,
- d'une urbanisation économe en espace mais pouvant néanmoins répondre à la dynamique démographique actuelle,
- de la mise en place d'indicateurs de suivi des effets du PLU sur l'environnement,
- et en l'absence d'inconvénients majeurs avérés,

Je donne un **avis favorable** à la demande de révision du PLU de la commune d'AIME LA PLAGNE.

Fait à Esserts-Blay, le 23 juin 2017
Le commissaire enquêteur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Blanc', written in a cursive style.

Daniel BLANC